

Organiser un conseil d'enfants à l'école : pourquoi, comment ?

■ Un conseil d'enfants, qu'est ce que c'est ?

- C'est un temps institutionnalisé.
- C'est un lieu de parole.
- C'est un lieu de gestion, de régulation.
- C'est un lieu où on accorde autant d'importance au groupe qu'à l'individu.
- C'est un lieu où sont prises en compte toutes les dimensions : affectives, cognitives...
- C'est un lieu d'apprentissage de la vie en société : apprentissage des droits individuels, collectifs et des responsabilités.

■ Un conseil d'enfants, pourquoi ?

- Pour que la classe, l'école, soient un lieu de vie pour l'enfant : gérer l'organisation de la classe et/ou de l'école, réguler, faire de projets, gérer les relations.
- Pour travailler dans la durée (différer la résolution de problèmes, gérer des projets, durer dans les décisions...)
- Pour que l'enfant apprenne à prendre la parole, à écouter celle des autres, à décider avec d'autres.
- Pour que l'enfant apprenne à prendre une place qui lui revient dans la classe et/ou l'école et dans la société.

Conseil de classe et/ou conseil d'école ?

- A faire vivre aux deux niveaux. Certaines questions posées dans la classe seront renvoyées vers le conseil d'école (vice et versa). Les délégués seront porteurs de la parole de la classe. Un compte-rendu du conseil d'école sera fait à la classe et qui le prendra en compte dans la classe.

■ En quelle classe ?

Dès la maternelle. La durée et la fréquence seront adaptées à l'âge. C'est dès le plus jeune âge qu'il faut éduquer la parole.

■ Le matériel nécessaire ?

- Un outil de recueil de questions : dictée à l'adulte, boîte à questions, carnet ou affiche à questions...
- Un objet à se passer comme signe concret de la parole qui circule (outil régulateur).
- Un cahier ou un classeur avec les comptes-rendus écrits par les enfants ou par l'adulte (écriture et pictogrammes ou photos en maternelle).
- Une disposition des enfants en cercle pour qu'ils puissent se voir.

■ Comment ?

- Donner l'objectif et les règles du jeu.

- Distribuer les rôles : animateur (un enfant ou un adulte), le secrétaire (un enfant ou un adulte).
- Limiter le temps, l'organiser. Établir un ordre du jour : lecture du dernier compte-rendu et évaluation de la mise en œuvre des décisions, félicitations, critiques, questions, propositions.
- Jouer son rôle d'enseignant : suivant les cas, l'enseignant anime ou participe. Il met en place le cadre, il est référent, respectueux de la parole de l'enfant, sans manipulation, il est garant d'une éthique (cf. grille de relecture). Il aide à la clarification, il facilite, il contrôle.
- Assurer le suivi d'une mise en œuvre des décisions, pour une réelle prise en compte de la parole de l'enfant.

■ Risques ?

- La dérive "bavardages"
- La dérive "accusations"
- La dérive "utopie" (projets trop ambitieux)

■ Des exemples de mise en œuvre :

- A partir du cahier de vie en maternelle.
- A partir des questions des enfants.
- Sur un projet : le journal de l'école, l'aménagement de la cour, la décoration de la classe, la fête de l'école...
- Pour évaluer la manière d'effectuer les responsabilités
- Pour gérer les conflits et les relations.

D'après Sylvie CREPY